

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION. « PHOTOGRAPHIES »

Edition 2025.

4^{ème} festival de photographies en Cornouaille.

1- Cette manifestation est organisée sur deux journées par l'association « Les photographes de Gouesnac'h ». Elle se déroule dans la commune de Gouesnac'h (29950) à l'intérieur de la salle « Vire court » à côté de l'école publique. Accès par la route de Bénodet ou par la route de Quimper. (Plan de salles et entrée en annexe)

2- Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : samedi 14 juin 2025 de 10h00 à 19h00, dimanche 15 juin 2025 de 9h00 à 18h00.

3- Les bulletins d'inscription sont à faire parvenir à l'association avant le 30 avril 2025 (23H59).

4- Les emplacements sont attribués selon les surfaces demandées (horizontales sur table, verticales sur grilles ou sur mur) à la demande des exposants lors de l'inscription et dans la limite de la place disponible. La surface totale d'exposition sera soumise à la mairie en fonction : du nombre d'inscriptions, des impératifs de sécurité et du contexte sanitaire qui peuvent nous imposer un ajustement sur les surfaces et emplacements à prévoir.

5- Stationnement des exposants : parking public et gratuit face à la salle « Vire Court » et sur l'arrière de la salle. Les camping-cars sont acceptés.

6- L'installation pourra se faire le vendredi 13 juin 2025 à partir de 17h00 et le samedi de 7h00 jusqu'à 10 h 00. Aucune arrivée après 10h00 ne sera acceptée (sauf exception pour motif valable, accident, handicap etc... soumis à l'avis du bureau de l'association).

7- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'exposition (ceci sans qu'il puisse être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre (surface d'exposition) mis à sa disposition.

8- Les œuvres demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Chaque exposant est responsable des œuvres présentées. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables notamment en cas de vol, perte, casse ou autres détériorations y compris par cas fortuit ou force majeure. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents de personnes occasionnés par les objets exposés, leur manutention, leur installation, l'utilisation de courant électrique ou pour toute autre cause, avant, pendant ou après l'exposition. Les exposants feront leur affaire des assurances pour couvrir les objets exposés.

9- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers, contributions ou tout autre organisme de contrôle.

10- A aucun moment un exposant ne pourra prétendre et ce pour quelque motif que ce soit, au remboursement de son déplacement, avant, pendant et après la manifestation.

11- Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Les exposants devront laisser leur emplacement aussi propre que possible. Les papiers, cartons et détritres seront à emporter par chaque exposant, rien ne doit rester sur place après votre départ.

13- La vente de confiserie, de glaces, de chichi ou tout autre produit alimentaire n'est pas autorisée sur les sites d'exposition. Il sera possible de se restaurer à l'extérieur des salles d'exposition.

14-Restauration :

Les exposants pourront réserver un plateau repas (repas simple) en envoyant une réservation avant le 1^{er} juin 2025 à : Gouesnach.photos@orange.fr

Il est possible de se procurer des sandwiches au magasin d'alimentation « Proxi » à quelques dizaines de mètres de la salle d'exposition en appelant la veille au numéro suivant : 09.66.93.73.43 ou par Email :

proxisuper.gouesnach@gmail.com (ouvert le samedi et le dimanche matin)

Un food-truck sera à la disposition des exposants et des visiteurs sur le parking de la salle « Vire Court » le dimanche midi. Une crêpière sera présente également. (Sauf impossibilité technique)

Une pâtisserie artisanale sera ouverte le samedi et le dimanche matin. (Tél 06 43 79 05 55)

15- Le retour du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION À REMPLIR ET À RETOURNER À :

Michel BERRY – Président de l'association « les photographes de Gouesnach »

159 route de Bénodet 29950 Gouesnach

Tél : 07 70 09 95 88. gouesnach.photos@orange.fr

Je m'inscris pour la 4^{ème} exposition « PHOTOGRAPHIES » samedi et dimanche 14 et 15 Juin 2025.
J'ai pris connaissance du règlement joint à la présente. Je conserve un exemplaire de ce bulletin
comme justificatif à présenter à l'arrivée.

NOM.....PRÉNOM.....
N°.....RUE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

Adresse mail (en majuscules) SVP@.....

Tél :

Réservation de tables, de grilles et branchements :

L'aménagement de la salle comprend des cellules de 6 grilles, des cimaises et des panneaux de 1, 2
ou 3 grilles.

Voir plan original joint.

Nombre de tables : Nombre de chaises : Prise électrique : oui / non

Grilles : Hauteur 1m80 x largeur 1m00, Nombre :

Cimaises Longueur souhaitée :

Précisions :

- Les grilles sont recouvertes de tissus anthracite ou noir. On évitera de les transpercer pour les accrochages.
- La qualité des présentations est un atout majeur. Nous refusons les tirages sur simple feuille.
- Les œuvres seront exposées sur support rigide (Alu, plexi, etc...) ou encadrées avec ou sans verre.
- Prévoir chaines ou fils et crochets...
- L'association décline toute responsabilité en cas de vente, le vendeur prendra ses responsabilités (les ventes ne sont pas autorisées dans l'enceinte de l'exposition, **sauf présentation à l'inscription d'un numéro URSSAF et SIRET**).
- La participation est gratuite.

Date et signature (avec mention manuscrite : règlement lu et approuvé) :

Remplir et scanner cette fiche. A retourner signée à : gouesnach.photos@orange.fr